

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2012

**SIMPLIFICATION DU DROIT ET ALLÈGEMENT
DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (Nouvelle lecture) - (n° 4217)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 90 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« loi n° 2008-776 du 4 août 2008 précitée »,

les mots :

« présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rectifiant une erreur matérielle.